

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3274

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 65 UNDECIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« à ces organismes »,

les mots :

« aux opérateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.